



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 29 février 2024

Soutien à la filière châtaigne : signature d'une convention avec le Syndicat National des Producteurs pour poser les bases du plan national

Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau, a signé une convention avec le Syndicat National des Producteurs de Châtaignes ce jeudi 29 février 2024 au Salon International de l'Agriculture, afin de lancer les travaux du plan national de soutien à cette production.

La châtaigne est un produit emblématique de notre patrimoine. La filière castanécicole est un élément essentiel du paysage français et une source d'une activité économique majeure. Nos châtaigneraies participent au rayonnement de nos terroirs. Néanmoins, la filière fait face à de multiples enjeux environnementaux qui en fragilisent l'écosystème. Les producteurs se trouvent menacés par les conséquences du dérèglement climatique et de plus en plus fragilisés par les enjeux phytosanitaires tels que la maladie de l'encre ou le cynips, ravageur de ces fruits. Ainsi, depuis plusieurs années, la production de châtaignes françaises diminue. La France importe ainsi annuellement 13 500 tonnes de châtaignes pour répondre à la demande nationale.

Le Gouvernement est aux côtés de la filière castanécicole. Un groupe de travail a été mis en place à l'issue d'une première réunion organisée le 23 janvier dernier avec les représentants professionnels et les élus concernés. Un diagnostic complet a été initié. Il permettra de cibler les actions de suivi, de recherche et de soutien nécessaires pour revitaliser la production de châtaignes. L'objectif est clair : bâtir une stratégie sur le long terme afin de développer collectivement des alternatives de protection des cultures et améliorer la résilience de la production face au changement climatique.

Le Salon International de l'Agriculture 2024 marque une étape supplémentaire dans le soutien de l'Etat à la filière. Conformément aux engagements du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire auprès de la profession, une convention entre l'Etat et le Syndicat National des Producteurs de Châtaignes a été signée pour apporter un appui supplémentaire à l'animation de la filière. Elle permettra la mise en place d'une cellule d'animation de la filière châtaigne, chargée d'animer les travaux de dynamisation de la filière pendant une première période de trois ans.

« Je me félicite de cette initiative, qui est un bon exemple de la démarche que nous voulons suivre. C'est un pan de notre souveraineté alimentaire et de notre capacité à nous adapter au changement climatique qui sont en jeu. »

Marc Fesneau, ministre l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tél : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr

@Agri_Gouv